

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 25 Février 2021
Délibération n°20210225_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 58

+ Pouvoirs : 5

+ Suppléants : 2

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Approbation des comptes de gestion 2020

Le jeudi 25 Février 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16/02/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD - Salle polyvalente de MANSLE.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Eric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert - MAINGUET Martine - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe - COYAUD Pierrick - FLAUD Yves - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - CHAUSSEPIED Pierre - DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - BEAU Jean-Yves - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise - BORDES Jean-Jacques - VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie BOURABIER Jacques - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe - MAGNANT Jacques - JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLARD Agnès - suppléante

BRAUNBARTH Jean-Philippe représenté par NAVARRE Virginie - suppléante

GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud

VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

MAHÉ Jacques pouvoir à ROUMAGNE Magalie

SEVRIT Raymond

Absents non excusés : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine - ETIENNE Murielle

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs des différents budgets de la Communauté de Communes Cœur de Charente pour l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des différents budgets pour l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion de la Communauté de Communes Cœur de Charente et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les différents comptes de gestion 2020 de la Communauté de communes Cœur de Charente.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

